



Paris, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

## **BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE**

### **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

#### **LE LIETUVOS BANKAS REJOINT LE QUATRIÈME ACCORD SUR LES AVOIRS EN OR DES BANQUES CENTRALES**

Afin de clarifier ses intentions à l'égard de ses avoirs en or, le Lietuvos bankas (Banque de Lituanie) approuve et devient partie au quatrième accord sur les avoirs en or des banques centrales.

Cet accord avait été conclu initialement par la Banque centrale européenne, la Banque Nationale de Belgique, la Deutsche Bundesbank, l'Eesti Pank, la Central Bank of Ireland, la Banque de Grèce, le Banco de España, la Banque de France, la Banca d'Italia, la Central Bank of Cyprus, la Latvijas Banka, la Banque centrale du Luxembourg, la Central Bank of Malta, De Nederlandsche Bank, l'Oesterreichische Nationalbank, le Banco de Portugal, la Banka Slovenije, la Národná banka Slovenska, la Suomen Pankki – Finlands Bank, la Sveriges Riksbank et la Banque nationale suisse.

Le quatrième accord sur les avoirs en or des banques centrales s'applique depuis le 27 septembre 2014 et fera l'objet d'un réexamen à l'issue d'une période de cinq ans.

Pour toute demande de renseignement des médias, veuillez contacter Wiktor Krzyżanowski au numéro suivant : +49 69 1344 5755.

Banque de France  
Direction de la Communication  
Service de Presse  
9 rue du Colonel Driant  
75049 PARIS CEDEX 01  
Tél. : 01 42 92 39 00 – Télécopie : 01 42 60 36 82  
Internet : <http://www.banque-france.fr>